



Gros problème avec mon ancienne proprio

Par **laidyso**, le **01/04/2015** à **23:22**

Bonjour,

mon histoire est un peu compliquer !

apres mon accouchement mon copain et moi avons décider de vivre ensemble ! avant sa je vivais seul avec mes enfants

nous avons donc signiez un bail a nos deux nom .(seul l exemplaire du propriétaire a la signature de nous deux et l'etats des lieux egalement) le cheque de caution etant elever le propietaire nous a certifier ne pas l encaisser ou d attendre le remboursement des apl pour l encaisser !

bref au bout de 2 ou 3 semaines un beau matin je me suis lever est monsieur avait pri ses affaires et depuis plus de nouvelles . donc ni aide financiere pour le loyer ni pour notre enfants . de plus il na fait aucun courrier au propriétaire pour prévenir ou s'enlever du bail !mais vu que cest nos voisin il l'on su rapidement . mais a partir du moment ou leur loyer ete payer eux se foutait de la situation ! j'ai donc pas fait de changement de situation a la caf vu que je revivre seul sans aucune aide financiere exterieur .

bref au bout de quelques mois ne réussissant plus a mon sortir financièrement

avec se gros loyer j'ai informer mes proprio que des que je trouver quelque chose je parter !!! fin fevrier j'ai trouver j'ai direct prévenue ma proprio par lettre recommander de ma dédite et de mon depart le 13 mars ! le 13 j'ai déménager ! debut mars ma proprio a reçu l apl pour tout le mois .partant du principe que MR été encore sur le bail et que je part le 13 je n'est pas a payer le reste du loyer moi ! et je n'est pas non plus ni 3 mois de préavis comme pour un cdi ni 1 mois en cas de rsa !!

malheureusement eux ne l'on pas vu comme sa et on dénoncer a la caf que soit disant nous étions on couple ! la caf ma bloquer tout mes prestations je n'est pas 1 sentiment pour faire manger mes enfants ni pour rien d autre de plus maintenant que je suis parti elle a essayer d'encaisser le cheque de caution je n'est pas u d'autre choix que de faire opposition sinon je finirai interdit bancaire avec une tel somme .de plus les demenageurs non pas pu tout prendre en une seul fois j'ai du revenir le wkend d après ou la nous avons été accueillie sous

les injures les menaces et ne mon pas laisser récupéré les 3 quarts de mes affaires !
je suis maman de 3 enfants dont un de 11 mois et je me retrouve avec aucun revenus du tout .
je ne sais plus comment me sortir de cette situation ni du coup qui est en tord ou pas !! a l aide svp

Par **cocotte1003**, le **02/04/2015** à **07:58**

Bonjour, c'est vous qui êtes en tord, vous deviez envoyez votre préavis par l'ar à votre bailleur et régler vos loyers et charges Durant tout le préavis. Un état des lieux aurait du être fait. Votre ex aurait du lui aussi effectué les mêmes démarches. Votre règlement pour le dépôt de garantie aurait du être encaissé dès la signature du bail. Tous chèques émis soit être approvisionné. On ne fait opposition que pour des cas graves comme perte du chèque. Allez voir une assistante sociale. Pour l'instant votre ex étant encore locataire, le bail continue et il y a des chances pour que vous soyez solidaire du règlement du loyer et charges. Il est urgent de trouvera un accord amiable écrit avec votre bailleur, cordialement

Par **laidyso**, le **02/04/2015** à **12:52**

mais je n'est pas de préavis vu que mon ex est toujours sur le bail. et c'est pareil pour le reste du loyer . pour le cheque de caution c'est eux qui ne l'on pas encaisser avant mais 6 mois apres !

Par **cocotte1003**, le **02/04/2015** à **13:39**

Oui mais vous êtes solidaire du bail jusqu'à à la fin d'une période triennale. Vous êtes donc responsable du paiement si votre ami ne paie pas. Le bailleur se retourne vers vous en l'absence de votre ex. A vous d'en demander le remboursement par voie judiciaire au besoin. Oui vous avez eu de la chance qu'il n'encaisse ms le chèque, cordialement